

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18 + 1 pouvoir

**L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril,**

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal 9 Rue du 8 mai 1945, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Vincent CHORON, Maire.

Date de la convocation : 23/04/2026.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 23/04/2026 par messagerie.

**Présents :** BASTIEN Yvan. BENALI Jessica. BERNARD Christophe. CHORON Vincent. COMTE Elisabeth. DARDIER Stéphane. DEGAS Sylvie. DUMAS Christophe. FERNANDES Ghislaine. FONTANA Julien. GONCALVES Patrick. LARUE Christelle. LAVIGNE Isabelle. LIBERO Franck. MERNISSI Chakib. MODRAK Bérénice. MOURLON Jérôme. RIBEYRE Ludovic.

**Excusée :** DEYRIEUX Caroline (pouvoir à Patrick Goncalves).

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Christelle LARUE, secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h38

**Ordre du jour : session ordinaire**

**1. Budget de la commune**

- 1.1-Approbation du CFU 2025 Commune
- 1.2-Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- 1.3-Présentation du BP 2026 (voté le 26/02/2026)
- 1.4-Vote des taux de la fiscalité locale 2026

**2. Budget annexe « Service Pôle Animation » (SPA)**

- 2.1-Approbation du CFU 2025 SPA
- 2.2-Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- 2.3- Présentation du BP 2026 (voté le 26/02/2026)
- 2.4-Désignation des membres de la Conférence de l'Entente

**3. Budget annexe « Locations Commerces et Logements » (LCL)**

- 3.1-Approbation du CFU 2025 LCL
- 3.2-Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- 3.3- Approbation du BP 2026

**4. Budget annexe CCAS**

- 4.1-Détermination du nombre de membres
- 4.2-Election des membres issus du Conseil municipal
- 4.3-Désignation du délégué « Téléalarme »
- 4.4-Désignation du « Référent Seniors »

**5. Évolution de l'équipe municipale**

- 5.1-Création de deux nouveaux postes d'Adjoints
- 5.2-Election des Adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue
- 5.3- Indemnités des élus

**6. Recrutement d'agents pour les contrats à durée déterminée (CDD)**

**7. Désignation des membres des Commissions Communale**

**8. Désignation des délégués des ententes intercommunales**

- 8.1-ALSH (« Accro'Enfance » + « Accro Jeunesse »)
- 8.2-RPE (Relais Petite Enfance)

**9. Désignation de délégués ou représentants des Syndicats Intercommunaux**

- 9.1-Syndicat Sportif St Alban Clonas
- 9.2-TE38 (Territoire d'Energie Isère)

9.3-SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer)

9.4-SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval)

10. Désignation de correspondants ou référents

10.1-Défense

10.2-Forêt

10.3-Ambroisie

10.4-Voirie routière

11. Désignation des représentants de la commune aux Commissions communautaires

L'approbation du PV conseil municipal du 27/03/26 est reporté à une prochaine séance.

~~~~~

**1. Budget communal**

**1.1-Approbation du CFU 2025 Commune**

Présentation du budget « Commune » (Cfs documents) : Compte Financier unique (CFU) 2025.

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite au problème rencontré par la DGFIP sur la plateforme HELIOS en février 2026, le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune n'a pas pu être présenté lors de la réunion du Conseil municipal en date du 26 février 2026 et n'a donc pas été voté par la précédente mandature.

Il lui expose que le CFU 2025 de la commune a reçu l'aval de la DGFIP et le lui présente, section par section, chapitre par chapitre, avec comme résultats :

| COMMUNE 2025             | Fonctionnement  | Investissement  | Total           |
|--------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Recettes                 | 1 189 232,23 €  | 1 715 237,67 €  | 2 904 469,90 €  |
| Dépenses                 | -1 110 839,77 € | -2 098 851,58 € | -3 209 691,35 € |
| Résultat 2025            | 78 392,46 €     | -383 613,91 €   | -305 221,45 €   |
| Report 2024              | 8 970,35 €      | 1 118 124,14 €  | 1 127 094,49 €  |
| Résultat de clôture 2025 | 87 362,81 €     | 734 510,23 €    | 821 873,04 €    |

Il lui demande de bien vouloir se prononcer sur le CFU 2025 de la commune.

**Délibération n°2026-18** : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune - Approuvée à l'unanimité.

**1.2-Affectation du résultat de fonctionnement 2025**

Présentation de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 de la commune, faite par anticipation par la précédente mandature :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025                    |                      |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                               |                      |
| A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)           | + 78 392.46 €        |
| B Résultats antérieurs reportés                                                 | + 8 970.35 €         |
| ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) |                      |
| <b>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>                     | <b>+ 87 362.81 €</b> |
| D Solde d'exécution d'investissement                                            | + 734 510.23 €       |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement                                  | 0.00 €               |
| <b>Besoin de financement F</b>                                                  | <b>0.00 €</b>        |
| <b>AFFECTATION = C</b>                                                          | <b>87 362.81 €</b>   |
| Affectation en réserves R 1068 en investissement                                | 85 000.00 €          |
| G = au minimum, couverture du besoin de financement                             |                      |
| <b>H Report en fonctionnement R 002</b>                                         | <b>2 362.81 €</b>    |
| DEFICIT REPORTE D 002                                                           | 0.00 €               |

**Délibération n° 2026-19** : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 de la commune de Clonas sur Varèze - Approuvée à l'unanimité

**1.3-Présentation du BP 2026**

Question : M. Christophe Dumas interroge sur les orientations du budget 2026 avec les prévisions pluriannuelles.

Réponse de M. le Maire : Ces prévisions ont été définies lors de la séance du Conseil municipal en février 2026 par la mandature précédente.

#### 1.4-Vote des taux de la fiscalité locale 2026

Présentation du budget fiscalité locale.

Question : M. Stéphane Dardier demande à quoi ces montants correspondent ?

Réponse de M. le Maire : Il s'agit des taxes foncières essentiellement ; l'augmentation observée est due à l'augmentation du nombre de foyers

M. le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter cette année les taux des taxes locales et demande au Conseil municipal de se prononcer sur ceux-ci :

| TAXES                                           | En 2025 | Pour 2026 |
|-------------------------------------------------|---------|-----------|
| TH (Taxe d'habitation) + LV (Logements vacants) | 7.13 %  | 7.13 %    |
| TFB (Taxe foncier bâti)                         | 32.68 % | 32.68 %   |
| TFNB (Taxe foncier non bâti)                    | 51.75 % | 51.75 %   |

**Délibération n° 2026-20** : Vote des taux de la fiscalité directe locale - Budget communal 2026 - Approuvée à l'unanimité pour conserver les taux de 2025 pour 2026.

#### MEME SEANCE

### 2. Budget annexe « Service Pole Animation » SPA

#### 2.1-Approbation du CFU 2025 SPA

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite au problème rencontré par la DGFIP sur la plateforme HELIOS en février 2026, le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe « Service Pôle Animation » (SPA) n'a pas pu être présenté lors de la réunion du Conseil municipal en date du 26 février 2026 et n'a donc pas été voté par la précédente mandature.

Il lui expose que le CFU 2025 de ce budget a reçu l'aval de la DGFIP et le lui présente, section par section, chapitre par chapitre, avec comme résultats :

| SPA 2025                 | Fonctionnement | Investissement | Total         |
|--------------------------|----------------|----------------|---------------|
| Recettes                 | 44 313,67 €    | 975,02 €       | 45 288,69 €   |
| Dépenses                 | -37 578,49 €   | -239 558,00 €  | -277 136,49 € |
| Résultat 2025            | 6 735,18 €     | -238 582,98 €  | -231 847,80 € |
| Report 2024              | 25 566,74 €    | 265 723,98 €   | 291 290,72 €  |
| Résultat de clôture 2025 | 32 301,92 €    | 27 140,98 €    | 59 442,92 €   |

**Délibération n° 2026-21** - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du SPA- Budget annexe - Service Pôle Animation - Approuvée à l'unanimité

#### 2.2-Affectation du résultat de fonctionnement 2025

M. le Maire expose au Conseil municipal que le résultat de clôture de la section de fonctionnement du CFU de l'exercice 2025 doit faire l'objet d'une affectation et que ce dernier présente un résultat excédentaire de clôture en section de fonctionnement de 25 566 € 74.

Présentation de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe « Service Pôle Animation » (SPA) de la commune, faite par anticipation par la précédente mandature :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025                    |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement                                                      |               |
| A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)           | + 6 735.18 €  |
| B Résultats antérieurs reportés                                                 | + 25 566.74 € |
| ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) |               |
| C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)                            | + 32 301.92 € |
| D Solde d'exécution d'investissement                                            | + 27 140.98 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement                                  | 0.00 €        |
| Besoin de financement F                                                         | 0.00 €        |
| AFFECTATION = C                                                                 | 32 301.92 €   |

|                                                                                                                |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Affectation en réserves R 1068 en investissement<br><i>G = au minimum, couverture du besoin de financement</i> | 0.00 €      |
| H Report en fonctionnement R 002                                                                               | 32 301.92 € |
| DEFICIT REPORTE D 002                                                                                          | 0.00 €      |

Il précise que les restes à réaliser sont égal à **27 140 € 98**.

*Question : M. Christophe Dumas interroge sur les charges à caractère général en augmentation et charges du personnel en diminution, et constate une nette différence entre le prévisionnel et le réel.*

*Réponse de M. le Maire : il y a un poste de secrétaire générale en moins, 10 mois sur 12, ce qui a déjà été expliqué lors du vote du BP 2026 au Conseil municipal du 26 février 2026 sous la précédente mandature ; et tous les sujets s'y rapportant sont en cours et seront traités lors d'une prochaine séance.*

**Délibération n° 2026-22 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget annexe « Service Pôle Animation » de la commune de Clonas sur Varèze - Approuvée à l'unanimité**

### 2.3- Présentation du BP 2026 (voté le 26/02/2026)

Il s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : 1 178 917 € 79
- En section d'investissement à : 2 141 368 € 46

M. le Maire informe le Conseil municipal que des décisions modificatives pourront être prises si nécessaire d'ici la fin de l'année.

### 2.4-Désignation des membres de la Conférence de l'Entente

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'une Entente avec la commune de Saint Maurice l'Exil a été conclue, conformément à l'article L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cadre de la construction de la salle intercommunale au pôle d'animation festive et culturelle.

Il lui expose que, vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et l'installation du Conseil municipal en date du 27 mars 2026, il convient aujourd'hui de renouveler les membres de cette conférence.

Il est proposé les candidats suivants :

- M. Vincent CHORON (Maire)
- M. Chakib MERNISSI (Premier adjoint)
- M. Patrick GONCALVES (Conseiller municipal)

**Délibération n° 2026-23 - Désignation des membres de la commune de Clonas sur Varèze à la conférence de l'entente avec la commune de St Maurice l'Exil - Approuvée à l'unanimité**

MEME SEANCE

## **3. Budget annexe « Locations Commerces et Logements » (LCL)**

### 3.1-Approbation du CFU 2025 LCL

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite au problème rencontré par la DGFIP sur la plateforme HELIOS en février 2026, le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe « Locations Commerces et Logements » (LCL), créé courant 2025, n'a pas pu être présenté lors de la réunion du Conseil municipal en date du 26 février 2026 et n'a donc pas été voté par la précédente mandature.

Il lui expose que le CFU 2025 de ce budget a reçu l'aval de la DGFIP et le lui présente, section par section, chapitre par chapitre, avec comme résultats :

| LCL 2025                 | Fonctionnement | Investissement | Total          |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Recettes                 | 14 230,96 €    | 1 000 576,86 € | 1 014 807,82 € |
| Dépenses                 | -5 500,78 €    | -942 399,15 €  | -947 899,93 €  |
| Résultat 2025            | 8 730,18 €     | 58 177,71 €    | 66 907,89 €    |
| Report 2024              | 0,00 €         | 0,00 €         | 0,00 €         |
| Résultat de clôture 2025 | 8 730,18 €     | 58 177,71 €    | 66 907,89 €    |

M. Le Maire informe que la commune récupère la TVA sur la partie commerciale par son budget annexe LCL.

Question de M. DUMAS : Avons-nous une vision sur le tarif des locations et si la TVA est récupérable immédiatement ou plus tard ?

Réponse de M. Le Maire : Pour l'instant aucun tarif à sa connaissance n'a été décidé ; quant à la TVA elle devrait être récupérée immédiatement à partir du moment où l'intégration se fait sur ce budget.

**Délibération n° 2026-24 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du LCL - Budget annexe « Locations Commerces et Logements » - Approuvée à l'unanimité**

### 3.2-Affectation du résultat de fonctionnement 2025

M. le Maire expose au Conseil municipal que la mandature précédente n'a pas voté le CFU 2025 du budget annexe « Locations Commerces et Logements » (LCL) avant les élections municipales, et n'a donc pas voté l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, il convient de le faire maintenant que les documents ont bien être transmis par le SGC de Roussillon.

Il lui souligne que le CFU de l'exercice 2025 étant adopté précédemment lors de cette séance et qu'il présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de **8 730.18 €**, il convient d'affecter ce résultat sur le budget 2026.

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025                           |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                      |                     |
| A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                  | + 8 730.18 €        |
| B Résultats antérieurs reportés                                                        | 0.00 €              |
| <i>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i> |                     |
| <b>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>                            | <b>+ 8 730.18 €</b> |
| D Solde d'exécution d'investissement                                                   | + 58 177.71 €       |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement                                         | 0.00 €              |
| <b>Besoin de financement F</b>                                                         | <b>0.00 €</b>       |
| <b>AFFECTATION = C</b>                                                                 | <b>8 730.18 €</b>   |
| Affectation en réserves R 1068 en investissement                                       | 8 730.18 €          |
| <i>G = au minimum, couverture du besoin de financement</i>                             |                     |
| H Report en fonctionnement R 002                                                       | 0.00 €              |
| DEFICIT REPORTE D 002                                                                  | 0.00 €              |

**Délibération n° 2026-25 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget annexe de la commune « Locations Commerces et Logements » - Approuvée à l'unanimité.**

### 3.3- Approbation du BP 2026

M. le Maire présente au Conseil municipal le projet du Budget primitif 2026 du budget annexe « Locations Commerces et Logements » (LCL) de la commune, section par section, chapitre par chapitre.

Il lui demande de bien vouloir de se prononcer sur le projet de ce budget primitif 2026 du budget annexe « LCL » de la commune qui s'établit comme suit :

| LCL 2026       | Dépenses            | Recettes            | Total provisoire |
|----------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Fonctionnement | 52 730.18 €         | 52 730.18 €         | 0.00 €           |
| Investissement | 561 177.71 €        | 561 177.71 €        | 0.00 €           |
| <b>Total</b>   | <b>613 907.89 €</b> | <b>613 907.89 €</b> | <b>0.00 €</b>    |

Il lui précise que ce budget primitif a été établi avec l'aide de M. Calabrin (Conseiller aux décideurs locaux - DGFIP), car suite au bug informatique, il n'a pas été possible à l'ancienne municipalité de voter le budget que nous découvrons ce soir. Notre début de mandature fut très compliqué car nous avons eu peu ou pas d'aide lors de notre prise de fonction. La secrétaire itinérante EBER de la Communauté de Communes sera présente à la mairie quelques jours à partir du 07 juin, pour nous aider et à rattraper le retard dû à l'absence de secrétaire.

**Délibération n° 2026-26 : Approbation du Budget Primitif 2025 du budget annexe de la commune « Locations Commerces et logements » - Approuvée par 15 voix + 1 pouvoir et 2 abstentions**

MEME SEANCE

## 4. Budget annexe « CCAS »

### 4.1-Détermination du nombre de membres

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de déterminer le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS de la commune.

Il lui précise que les membres nommés par le Maire sont en priorité des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Il lui propose, pour le bon fonctionnement de l'instance, de fixer à **12** le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS de la commune, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par M. le Maire.

Il lui rappelle les actions principales : gestion des aînés (repas, téléalarme, colis,...), aide ou secours ... et qu'il y a environ 3 à 4 réunions par an.

**Délibération n° 2026-27 : Fixation du nombre de membres du CCAS de la Commune (Centre Communal d'Action Sociale) - Approuvée à l'unanimité**

#### **4.2-Election des membres issus du Conseil municipal**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste et que, par délibération de ce jour, il a été fixé précédemment à 6, le nombre de membres élus par le Conseil municipal au CA du CCAS.

Une seule liste de candidats a été présentée, telle que :

|                     |
|---------------------|
| COMTE Elisabeth     |
| DUMAS Christophe    |
| FERNANDES Ghislaine |
| GONCALVES Patrick   |
| LARUE Christelle    |
| MERNISSI Chakib     |

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- À déduire (*bulletins blancs*) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19

**Délibération n° 2026-28 : Election des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS de la commune (à la majorité absolue)**

#### **4.3-Désignation du délégué « Téléalarme »**

M. le Maire fait part au Conseil municipal que suite au renouvellement des Conseils municipaux, il faut procéder à la désignation d'un délégué « Téléalarme », parmi les membres élus du Conseil municipal au CA du CCAS de la commune, et ce pour toute la durée du mandat.

Il lui propose donc de désigner un délégué Téléalarme.

- Mme Christelle LARUE est désignée en tant que déléguée « Téléalarme »

**Délibération n° 2026-29 : Désignation d'un délégué « Téléalarme » - Approuvée à l'unanimité**

#### **4.4-Désignation du « Référent Seniors »**

M. le Maire fait part au Conseil municipal que suite au renouvellement des Conseils municipaux, il faut procéder à la désignation d'un référent « Seniors », parmi les membres élus du Conseil municipal au CA du CCAS de la commune, et ce pour toute la durée du mandat.

Il lui propose donc de désigner un référent « Seniors ».

- Mme Christelle LARUE est désignée en tant que référente « Seniors »

**Délibération n° 2026-30 : Désignation d'un délégué «référent seniors » - Approuvée à l'unanimité**

MEME SEANCE

### **5. Evolution équipe municipale**

#### **5.1-Création de deux nouveaux postes d'Adjoints**

M. le Maire rappelle que lors de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 mars 2026, le Conseil municipal a fixé à deux le nombre des Adjointes au Maire. Cependant, le Conseil municipal peut librement décider en cours de mandat de créer de nouveaux postes d'adjoints supplémentaires dans la limite du plafond légal, fixé à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Il propose donc de créer un troisième et un quatrième poste d'Adjoint, compte tenu du nombre de dossiers à traiter et de leur complexité, et invite le Conseil municipal à se prononcer sur la création de ces nouveaux postes d'Adjoint au Maire.

**Délibération n° 2026-31 : Création de deux nouveaux postes d'Adjoint au Maire de la commune - Approuvée à l'unanimité**

### **5.2-Election des Adjointes au scrutin de liste à la majorité absolue**

M. le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection de ces 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Après un appel de candidature, il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire est déposée.

La liste des candidats est la suivante :

- M. Ludovic RIBEYRE
- Mme Christelle LARUE

Après avoir procédé aux opérations de vote pour l'élection de deux nouveaux Adjointes au Maire, telles que :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18 et 1 pouvoir
- Majorité absolue : 10

**Délibération n° 2026-32 : Election de deux nouveaux Adjointes au Maire de la commune - Approuvée à l'unanimité**

### **5.3- Indemnités des élus**

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires, des Adjointes et des Conseillers municipaux, et l'invite à se prononcer sur le montant des indemnités des Adjointes et des Conseillers municipaux.

M. le Maire explique qu'il utilisera une grande partie de l'enveloppe et il propose d'allouer à chaque conseiller municipal une indemnité de cent euros.

Il propose que le montant des indemnités de fonction des Adjointes et des Conseillers, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales, soit fixé aux taux suivants :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2<sup>e</sup> adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3<sup>e</sup> adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique x 60 %
- 4<sup>e</sup> adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique x 60 %
- Conseiller : 06.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique X 40.55 %

M. Christophe DUMAS fait savoir qu'il est contre sur le montant alloué à chaque élu et personne ne refuse l'indemnité à allouer aux élus d'après le tableau présenté.

**Délibération n° 2026-33 : Indemnités de fonction des élus investis d'une délégation Approuvée par\_17 voix « pour »+ 1 pouvoir et 1 voix « contre »**

## **MEME SEANCE**

### **6. Recrutement d'agents pour les contrats à durée déterminée (CDD)**

M. le Maire expose au Conseil municipal que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel, dits agents non titulaires ou contractuels, et qui sont définis par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il leur indique que la commune peut avoir recours à ce type d'agents suite à la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, pour recrutement sur des emplois non permanents ou permanents afin de faire face à un besoin lié à :

- Accroissement temporaire d'activité
- Accroissement saisonnier d'activité
- Remplacement de fonctionnaires
- Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

- Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires
- Besoins des services ou nature des fonctions
- Postes à temps non complet
- Intérim
- Recrutements de longue durée sur des emplois permanents

Et que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

**Délibération n° 2026-34 : Autorisation donnée au Maire par le Conseil municipal pour recruter des agents contractuels**  
- Approuvée à l'unanimité

M. Christophe DUMAS demande la parole et fait deux propositions :

- L'agence postale pourrait se faire dans un prochain commerce ? Solution déjà existante au super U à Auberives sur Varèze
- Quant au Service technique, il évoque deux contrats qui se mélangent, un contrat commun et un contrat avec le Syndicat sportif ; et il dénonce ainsi une suractivité pour l'un des deux. Il aimerait que nous révisions ces deux contrats

#### MEME SEANCE

### 7. Désignation des membres des Commissions Communales

M. le Maire informe le Conseil municipal que la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre est reportée à une prochaine séance ; et que par ailleurs la délibération sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal et la délibération sur le règlement intérieur du Conseil municipal seront proposées à des prochaines séances.

Il lui propose les commissions municipales suivantes :

- Commission « Environnement »
- Commission « Information – Communication – Numérique »
- Commission « Petite enfance – Jeunesse – Handicap »
- Commission « Travaux – Bâtiments – Voirie – Réseaux secs et humides »
- Commission « Urbanisme »

**Délibération n° 2026-35 : Création des Commissions communales et désignation des membres** - Approuvée à l'unanimité

#### MEME SEANCE

### 8. Désignation des délégués des ententes intercommunales

#### **8.1-ALSH (« Accro'Enfance » + « Accro Jeunesse »)**

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir élire ses délégués chargés de représenter la commune au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Intercommunal dont le siège est en mairie de Saint Clair du Rhône. Il lui propose les délégués suivants, avec leur accord :

| <i>Délégués titulaires</i> | <i>Délégués suppléants</i>       |
|----------------------------|----------------------------------|
| DEGAS Sylvie               | CHORON Vincent<br>BENALI Jessica |
| DEYRIEUX Caroline          |                                  |
| DUMAS Christophe           |                                  |

**Délibération n° 2026-36 : Désignation des délégués représentant la commune auprès de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement Intercommunal) ACCRO Enfance et ACCRO Jeunesse** - Approuvée à l'unanimité

#### **8.2-RPE (Relais Petite Enfance)**

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir élire ses délégués chargés de représenter la commune au sein du Pôle Petite Enfance sis à Saint Clair du Rhône, pour :

- Le Relais Assistants Maternels Intercommunal « Arc en Ciel » (RAM)
- Le Service Multi Accueil Intercommunal « Les Coquins d'abord » (SMA)

Il lui propose les délégués suivants, avec leur accord :

| <i>Délégués titulaires</i> | <i>Délégués suppléants</i> |
|----------------------------|----------------------------|
| BENALI Jessica             | CHORON Vincent             |
| DEGAS Sylvie               | COMTE Elisabeth            |

**Délibération n° 2026-37- Désignation des délégués représentant la commune auprès du Relais Petite Enfance intercommunal « L'Arc en Ciel » (RPE) et de la Structure Multi Accueil intercommunale « Les Coquins d'abord » (SMA)**  
**- Approuvée à l'unanimité**

MEME SEANCE

**9. Désignation des délégués ou représentants des Syndicats Intercommunaux**

**9.1-Syndicat Sportif St Alban Clonas**

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir désigner les cinq délégués, conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement d'un ensemble sportif Saint Alban Clonas (SIAESSAC), appelé plus couramment Syndicat Sportif St Alban Clonas, chargés de représenter la commune en son sein.

Il lui propose les délégués suivants, avec leur accord :

- BASTIEN Yvan
- DUMAS Christophe
- FONTANA Julien
- LIBERO Franck
- RIBEYRE Ludovic

**Délibération n° 2026-38- Désignation des délégués représentant la commune au sein- Syndicat sportif St Alban Clonas (SIAESSAC) - Syndicat Intercommunal pour l'aménagement d'un ensemble sportif St Alban Clonas - Approuvée à l'unanimité**

**9.2-TE38 (Territoire d'Energie Isère)**

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir élire ses délégués chargés de représenter la commune au sein du Comité syndical du TE38 (Territoire d'Energie Isère), soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il lui propose les délégués suivants, avec leur accord :

| <i>Titulaire</i> | <i>Suppléant</i>   |
|------------------|--------------------|
| MERNISSI Chakib  | BERNARD Christophe |

**Délibération n° 2026-39 : Désignation des délégués représentant la commune au sein du Territoire d'Energie Isère (TE38) - Approuvée à l'unanimité**

**9.3-SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer)**

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir élire ses délégués chargés de représenter la commune au sein du SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa Région pour la réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer d'hébergement), soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il lui propose les délégués suivants, avec leur accord :

| <i>Membre titulaire</i> | <i>Membre suppléant</i> |
|-------------------------|-------------------------|
| DEGAS Sylvie            | LARUE Christelle        |

**Délibération n° 2026-40 : Désignation des délégués représentant la commune au sein du SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa Région pour la réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer d'hébergement) - Approuvée à l'unanimité**

**9.4-SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval)**

Il est demandé au Conseil municipal de reporter ce point à une autre séance si la confirmation de la poursuite de ce Syndicat est toujours d'actualité.

MEME SEANCE

## 10. Désignation de correspondants ou référents

### 10.1-Défense

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'à la demande du Préfet de l'Isère, la commune désigne après chaque élection municipale, un élu en charge des questions de défense et ce depuis fin 2003 ; afin de renforcer les actions de proximité et développer, au niveau local, les relations entre les services du Ministère, les forces armées, les élus et nos concitoyens.

Il leur demande de bien vouloir procéder à la désignation d'un élu en charge des questions de défense.  
La candidature de M. RIBEYRE Ludovic est exprimée.

**Délibération n° 2026-41 : Désignation d'un élu en charge des questions de défense au sein de la commune - Approuvée à l'unanimité**

### 10.2-Forêt

M. le Maire expose au Conseil municipal que la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux engage, depuis 2014, des actions visant à promouvoir le rôle multifonctionnel de la forêt, qui représente une ressource économique, sociale et environnementale précieuse pour le territoire.

Il lui propose la déléguée suivante, avec son accord :

- Mme FERNANDES Ghislaine

**Délibération n° 2026-42 : Désignation d'un élu en charge des questions de la forêt au sein de la commune - Approuvée à l'unanimité**

### 10.3-Ambroisie

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'à la demande du Préfet de l'Isère, la commune a toujours désigné un Conseiller municipal comme référent « Ambroisie » et ce depuis fin 2011.

Il lui propose le délégué suivant :

- M. CHORON Vincent

**Délibération n° 2026-43 : Désignation d'un élu en charge des questions de l'Ambroisie au sein de la commune - Approuvée à l'unanimité**

### 10.4-Voirie routière

M. le Maire expose au Conseil municipal, que le Président de l'Association des Maires et Adjointes de l'Isère (AMI) a cosigné avec M. le Préfet de l'Isère une Charte sur la sécurité routière.

Il leur demande, suite aux récentes élections municipales, de désigner un élu qui sera le référent sécurité routière pour la commune auprès de l'AMI.

Il lui propose le délégué suivant, avec son accord :

- RIBEYRE Ludovic

**Délibération n° 2026-42- Désignation d'un élu en charge des questions de la voirie routière au sein de la commune - Approuvée à l'unanimité**

MEME SEANCE

## 11. Désignation des représentants de la commune aux commissions communautaires

M. le Maire expose au Conseil municipal que, lors de sa réunion du 20 avril 2026, le Conseil communautaire a décidé la création des 11 Commissions thématiques suivantes :

- Développement et attractivité économique, formation, commerce de proximité et artisanat
- Agriculture, forêts et circuits courts
- Patrimoine, culture et rayonnement touristique territorial
- Aménagement du territoire et planification
- Mobilités, déplacements, voiries communautaires et aménagements des modes doux
- Petite enfance, enfance, jeunesse et réussite éducative
- Politique de la ville, prévention de la délinquance et santé
- Environnement, transition écologique, habitats, déchets, économie circulaire et énergies durables

- Cycle de l'eau, gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations (GEMAP) et projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)
- Emploi, insertion professionnelle, économie sociale et solidaire
- Finances et tarification

Il est demandé au Conseil municipal de désigner les élus qui représenteront la commune de Clonas sur Varèze au sein des Commissions communautaires d'Entre Bièvre et Rhône :

| <i>Commissions intercommunales - EBER</i>                                                                                                         | <i>Représentant de la commune de Clonas sur Varèze</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <i>Développement et attractivité économique, formation, commerce de proximité et artisanat</i>                                                    | GONCALVES Patrick                                      |
| <i>Agriculture, forêts et circuits courts</i>                                                                                                     | FERNANDES Ghislaine                                    |
| <i>Patrimoine, culture et rayonnement touristique territorial</i>                                                                                 | MODRAK Bérénice                                        |
| <i>Aménagement du territoire et planification</i>                                                                                                 | MOURLON Jérôme                                         |
| <i>Mobilités, déplacements, voiries communautaires et aménagements des modes doux</i>                                                             | MERNISSI Chakib                                        |
| <i>Petite enfance, enfance, jeunesse et réussite éducative</i>                                                                                    | DEGAS Sylvie                                           |
| <i>Politique de la ville, prévention de la délinquance et santé</i>                                                                               | BASTIEN Yvan                                           |
| <i>Environnement, transition écologique, habitats, déchets, économie circulaire et énergies durables</i>                                          | DARDIER Stéphane                                       |
| <i>Cycle de l'eau, gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations (GEMAP) et projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)</i> | LAVIGNE Isabelle                                       |
| <i>Emploi, insertion professionnelle, économie sociale et solidaire</i>                                                                           | LARUE Christelle                                       |
| <i>Finances et tarification</i>                                                                                                                   | LIBERO Franck                                          |

## MEME SEANCE

### Informations sur la vie de la commune

#### ➤ Les travaux

M. le Maire expose au Conseil municipal les deux missions d'architecte actuellement en cours.

Il lui présente les plans de réaménagement de la cour de l'école, projet initié par l'ancienne mandature, et l'informe qu'après avoir rencontré l'équipe éducative avec ses adjoints, il a pris la décision de reporter ou d'ajourner les travaux initialement prévus le 7 avril 2026.

En effet, les travaux prévoient de scinder la cour maternelle en deux afin d'y aménager des espaces de stationnement.

Il lui présente ensuite le deuxième projet « Entrée école maternelle - coté Nord », qui sera terminé pour la rentrée de septembre 2026. Il lui précise que ces travaux sont intégrés dans les deux marchés en cours :

- Développement du cœur de village
- Entrée école maternelle - coté Nord

M. le Maire présente ensuite le projet situé au cœur du village, comprenant 2 commerces et 4 logements.

Il indique qu'une proposition de location a été faite à un traiteur « Les délices de Mariame » sous la précédente mandature. Toutefois, des contraintes liées à la puissance électrique, des travaux supplémentaires devront être envisagés afin d'augmenter la capacité électrique de ce commerce. Malgré ces ajustements, les délais de livraison devraient être respectés, soit automne 2026.

#### ➤ Les manifestations

**La vogue du 27 juin 2026 :**

M. le Maire et ses adjoints ont rencontré les membres de l'AFJC, et il a été accordé seulement pour cette année de maintenir cette manifestation. L'AFJC a proposé de ne mettre aucun manège sur le terrain de foot pour ne pas le détériorer en cas d'intempéries.

M. le Maire demande que cette manifestation soit faite sur un autre site à partir de l'année prochaine.

Il souhaite que les élus réfléchissent sur une subvention exceptionnelle à allouer à cette association communale.

Il propose à ces derniers de réunir prochainement toutes les associations pour revoir les différentes subventions données.

#### ➤ Les dépôts sauvages

Deux dépôts de plainte ont été déposés par le 1<sup>er</sup> Adjoint concernant des dépôts sauvages.

#### ➤ Les 30 ans de la mosaïque

Toutes les associations sont engagées.

M. le Maire demande aux élus de participer ce jour-là à cette manifestation. Une information sera envoyée prochainement. Il lui souligne que 3 parkings avec sécurisation sont à prévoir sur le territoire communal et il conviendrait de trouver trois bus pour déplacer les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

*Clôture de la séance à 00h30*

*Transcrit le 29 avril 2026,*

*Validé par le Conseil municipal dans sa séance du 26 mai 2026,*

Le Maire,  
Vincent CHORON



La secrétaire,  
Christelle LARUE